

## X L I I

*Adrys von Pierre l'Oisleur, H. van  
Villiers en Westharen, Raad en  
Hofprediker van Willem den I.  
Prins van Orange, aan dien Vorst  
gegeeven, over het stuk van verdraag-  
zaamheid in den Godsdienst en het  
houden met den Hertog van An-  
jou 17 Maart 1580. (1).*

## M E N S E I G E W O R D

**J**e leu hier les lettres de V. Exc. du 12<sup>e</sup> du  
present escrites à Madame, lesquelles il luy  
a plu de me communiquer, ce qu'elle a fait  
aussi à Mons. de Saint Aldegonde, & comme il  
plaist

(1) Dit stuk, schoon niet onmiddelyk tot de Historie  
der Unie behoorende, agte ik egter te aanmerkelyk om  
agtergehouden te worden. De Prins vroeg het gevoe-  
len van zynen vriend *Villiers* over twee gewigtige punten:  
1<sup>o</sup> Of hy in gemoede verpligt ware de oefening der  
Roomsche Religie te Utrecht te herstellen, en 2<sup>o</sup>. Of'er  
in den handel met den Hertog van Alençon iets strydigs  
ware met den plicht eenes belyders van den Hervormden  
Godsdienst? Tot de eerste vraag was aanleiding gegee-  
ven door het oproer, weinige dagen te vooren, te  
Utrecht voorgevallen, daar men met eenen onbezonnen  
yver de openbare oefening van den Roomschen Gods-  
dienst hadt verboden. Z. Box XIV. B. bl. 172 (189),  
en de andere vraag was geboren uit de bezwaarnissen  
der genen die den Hertog gaarn zouden geweerd heb-  
ben. *Villiers* bediende zig in zyn antwoord van redenen  
die toen ten tyde van klem waren; want hoe zeer niet te  
ont-

plaiet à V. Exc. d'entendre mon advis sur deux points. Je luy presenterai sommairement ce que je pourrois desduire plus au long, si la commodité du tems le portoit.

Quand au premier *je n'ai jamais trouvé bon de vouloir contraindre les hommes, par la voye de la force à quitter leur Religion, principalement quand nous avons à faire particuliers contre particuliers, & pourtant quand il ne se présente aucun danger. Je n'aurois jamais voulu conseiller d'user de violence contre ceulx de la Religion toutefois. Je suis bien d'advis, que les Princes & ceux qui ont aulthorité empeschent en tant qu'en eux est, que les mauvaises opinions, ne prennent racine & n'accroissent.* Comme ceste question a esté amplement vuidée anciennement par St. AUGUSTIN, mats quand l'Etat est conjoint avecq le différent de la Religion, *je pense bien que c'est*  
non

verkennen zy, dat de Roomschgezinden in 't begin des Oorlogs, niet minder dan de Hervormden, goed en bloed hadden opgezet voor de Vryheid, was die yver eger thans zeer verlaauwd, en de meesten hunner droegen der goede zaak een vyandelyk harte toe, gelyk het onlangs was gebleeken in den verraderlyken afval van Renneborg; mes was dus tot de noodzaak gebragt, om de Roomsche Geestelyken nauwer na te gaan, en de vryheden van die Religie te besnoeden, niet om dat zy Roomschgezinden waren, maar om dat zy met den Vyand hielden.

De Prins hadt het liever anders gezien: zyn plan was ook geweest, de twee Godsdiensden, zoo veel mogelyk op eene evengelyken voet te houden, waarom hy de Geloofsvrede met zoo veel ernst hadt doorgezet, en om deeze verdraagzaamheid moest hy menigen smaad uitstaan van beethoedige Gereformeerden; maar zoo draa de Roomschgezinden in dien tyd gevaarlyke Butgeren werden, moesten zyne gemaatigde gevoelens wyken voor 't belang van den Staat. Z. myne Hist. van de Satisfactie van Gees bl. 288. en volg.

R 4

non seulement licite, mais aussi, nécessaire au Magistrat de s'asseurer; car si sous l'ombre de permettre une faulſe Religion l'Eſtat eſt en danger, il me ſemble ſous treſhumble correction, qu'eſpagner celui qui eſt de contraire opinion & par ce moiẽn mettre l'Eſtat en danger, ſeroit non clemẽce envers les ennemis, mais cruaulté envers les ſiens propres, qui pourroient par ceſte cruelle miſericorde perdre la vie, l'Eſtat & la Religion. Ceulx de Courtray ſe ſont perdus, comme on dict, par faulte de recevoir garniſon; cela eſt vray, mais ce n'eſt pas la principale raiſon; ains pour avoir, contre l'advie de pluſieurs laiſſé entre eulx le Penſionaire Parmentier, cheff de la conjuration, & obeï aux Lettres du Conſeil d'Eſtat, en eſpargnant les convaincz & les quels maintencioient avoir bien fait, & pourtant *ſans diſtinction de Religion, je croi que le Magistrat doit faire ſortir ou tenir priſonniers ceulx qui donnent occaſion juſte d'eſtre ſouſponnez.*

Quand au fait d'Utrecht, je ne peu comprendre pourquoi ils rétiennent les Preſtres auxquels ils ne permettent leur exercice. Si ce n'eſt que pour gagner aulcun, ils ſont unſe paſſe droict à tous, ou qu'aucuns eſpèrent faire avoir à leurs enfans des prébendes à la mode d'Allemagne, mais quoi qu'il en ſoit, je n'oſe dire mon advie d'une choſe de la qu'elle je n'entens pas le fondement, auſſi je ne diſpute point, ſ'ils ont bien ou mal fait, de paſſer ſi avant, car voiant l'exemple de Friſe, eſtant perſuadé au Peuple la mauvaiſe intention du Sr de Ville, comme elle eſt enſuivie, & entendent ce qui eſt advenu à Courtray, je ne m'eſbahi point ſi vng Peuple ja aſſez préparé à tels changemens eſte eſmeu; toutefois ores qu'il eſt paſſé outre,

tre, la question est, comment V. Exc. se doit comporter à remettre le dict exercice, ou non ? il est certain que le Peuple sera encore beaucoup plus esmeu, entendant que les Chanoines de Cambray ont voulu rendre la Ville aux Ennemis, & que les déportemens du Sr. de Ville les aient encores plus confirmez à ce qu'ils ont fait, & de jour en jour se découvrent tant de machinations, ménées & trafiques que nous voions quasi ouvertement ceulx de la Religion Romaine soupirer après le Roy d'Espagne, ceux de la Confession (1) estre amusez d'une vaine esperance du costé d'Allemagne, & tous ensemble penser à choses nouvelles, & pourtant ores que je ne voudrois conseiller qu'en vng lieu, ou le *Religionsfrid* est établi que V. Exc. le change, si non qu'on vit ouvertement pour maintenir les Romains ou aultres, estre l'Estat en danger; ainsi quant par aultres il est violé comme à Utrecht; je ne pourrois légèrement conseiller que V. Exc. la restitue, je confesse qu'à l'un je trouvois bon qu'il pleust à V. Ex. le faire l'année passée, mais c'estoit par traitez avec les Malcontentes, lesquels on avoit moien de faire sortir de Flandre, aultre est aussi que par ce moien s'il eut esté suivi, on restablissoit plusieurs Esglises qui demeurent encores désertes, & en cela je suivois l'advis de tous les Princes & sages Conseillers qui ont assisté aux guerres de France; mais ici je ne vois point à quel profit fera de remettre la Papauté à Utrecht, la quelle nous devrions désirer estre exterminée pour mille raisons & generalement puis que

(1 Naamenlyk van de Augsburgsche Confessie.

que la foy de V. Exc. n'est engagée (1); si on dict, ceux d'Utrecht l'ont promis; Je respon, que c'est à ceux, & non à V. Exc. d'en répondre, & d'avantage que le Conte van den Berch estoit signé le second que la viola, qui plus est, si V. Exc. le remet à Utrecht, il y aura tant de raison de le remettre à Amsterdam, Haerlem & autres; voire plus, ce que V. Exc. ne pourroit faire, & quand elle le pourroit, il n'est aulcunnement conseillable de le faire pour plusieurs raisons, que la prudence de V. Exc. cognoit suffisamment; si nous estions sours d'une Paix generale & bien assurée, je pourrois changer d'avis, mais estants sur termes aux qu'elles nous sommes, il me semble, quel que nous tendions, que nostre guerre sera guerre de la Religion, & comme je ne blasme point, (veu le peu de moïens qu'avoït V. Exc.) l'ordre qu'elle a tenu jusques à présent, & au contraire je blasme beaucoup la témérité de plusieurs, qui par leur folie & ignorance ont fait tant de maux, aussi sous tres humble correction, il me sembleroit estre temps, sans avoir regard à plusieurs telles difficultez, de se très bien assurer & principalement à Bruxelles,

(1) By de Satisfactie van Utrecht was evenwel bedongen, dat de Prins niet zou verhinderen noch laaten verhinderen de Roomsche Religie, en dat hy de Regeering zou handhaeven tegen allen die de gemene ruste en in 't byzonder de oefening van dien Godsdienst zouden iragten te stooren: Orange hieldt ook zyn woord, zoo veelt de beroorte der tyden toeliet, en deedt te Utrecht twee Kerken aan de Roomschegezinden wedergeeven, om hunne Religie aldaar te oefenen, zoo als by de Geloof-vrede bepaald was. Z syne uitspraak 23 Maart 1580. by Box XIV B. 64, 179, (189).

les, & en cette Ville, ce qui j'estimerois devoir estre fait, non tant par un enchassement de Prestres que des Prestriants, V. Ex. aussi pensera si lui plaict, auxquels elle est plus obligée de gratifier, ou à ceux qui ne desirerent que son bien & honneur, ou à ceux qui le haïssent mortellement, & comme elle voit pour avoïr tant fait en la faveur de la Noblesse, ce qu'elle y a avançé, puisq'excepté Monsieur le Prince d'Espinoi, ils se sont tous escomlez: je scay que V. Ex. peut dire, que ce n'est sa faute, comme il est vrai, mais pour cela cognoit on plus clairement, que quelque bonne mine qu'ils fassent, les Papistes sont ennemis mortels de V. Ex., & qu'ils se déclareront en temps & lieu, & m'assure devant qu'il fait peur de temps, que les Athéistes, dont il n'y a que trop, serent aussi les semblables: c'est, Monseigneur, ce qu'il me semble sur le premier point (1)

Quand

(1) De omstandigheid der tyden en het gedrag van verscheiden Roomschegezinden, onder anderen van den Graaf van Renneberg, die van Cortryk, Mechelen en Cambray, hadt den Opsteller van dit advys een weinig doen afgaan van de verdraagzaame gevoelens die hy by andere gelegenheden getoond hadt: immers zoo het waar is, dat hy met *Jaques Tassin* de maaker zy van een Latynsche Verhandeling *de Pace Religionis*, uitgegeven in het *Scrinium Antiquarium* van *Gerdes T. I. part. 2. p. 329.* daar hy oordeelt, dat de beide Godsdiensten elkander in de openbaare oefening, met eene Christelyke liefde, behooren te verdraagen; maar op de vraag, of men den Roomschegezinden weder inruimen moest de Kerken die han met geweld waren afgenomen, oordeelde hy, gehyk hier, dat dit niet moest geschieden, dewyl er nieuwe beroerten uit zouden kunnen ontstaan. By deeze stof, over het toelaaten van de openbaare oefening der beide Godsdiensten, verdient gedacht te worden aan het

advys

Quand au second: assavoir qu'aucuns trouvent mauvais de traiter avec Monseigneur de Anjou, & qu'ils seront d'avis qu'on attendat toutes extremitez, avant qu'ils devoient traiter avecq un Prince qui n'est de la Religion & d'une telle race, il me souvient, d'avoir ouy dire en ma jeunesse, & *Sleiden* l'écrit, que du commencement Luther ne trouvoit bon, que les Princes se liguassent contre l'Empereur, il avoit quelques raisons, mais aiant ouy les raisons des conseillers des Princes, il changea d'avis, je di cela Monseigneur pour *plusieurs Theologiens qui se fondent sur des regles Générales*, comme faisoit Luther, lesquelles estant examinées par les circonstances particulières se trouvent faulces, comme sont ces regles; *il ne faut point résister au mal, il ne faut se rebeller contre le Prince*, lesquelles regles en aultre cas ne doivent estre gardées, & qui les panseroit garder, les destruiroit, car il nourriroit le mal & ruinerait l'Estat: aussi plusieurs auront bientôt dict, *il ne faut contracter avec les infidelles*, qui se trouveront sur un fait posé incontinent renverser; ils alleguent un passage du Deuteronome, qui ne contient autre chose, si non, que les Juifs ne pouvoient traiter alliance avecq les Peuples de la terre de Canaan, qui ne peut rien conclure pour le regard des autres; car il leur estoit commandé de les faire mourir, & de nettoier la terre, en laquelle l'Eglise doit estre

advys der Kerkenraad van Embden aan Graaf Johan van Nassau, omtrent deezen zelven tyd gegeven, by *Gerdes Lib. cit. T. 1. part. 1. p. 108*, een stuk dat eere doet aan de gevoelens der Gereformeerde Kerk in dien tyd.

estre comme reservé pour ung temps , l'autre raison est des defences de traiter avecq les Egyptiens, ce qui est encores particulier, car Dieu voulant que le Peuple s'en retira entièrement, mais il vouloit pas qu'il traitta avecq les Chaldeëns, & pour y avoir traité il a esté puni.

La troisieme raison qu'on allegue, est pour ce qu'il a mal pris à plusieurs d'avoir eu alliance, si ils l'ont fait contre expresse defense. Il ne faut trouver estrange, mais il y en a aussi qui s'en sont bien trouvés, & est un argument inepte d'argumenter par les événements, car comme dit *Guicciardin*, qui scait si ils ne l'eussent point fait, si les inconveniens n'eussent esté plus grandes: de dire que Monfr. d'Anjou n'est de notre Religion, aussi suis je d'avis & comme V. Ex. scait, j'ai toujours esté de se passer d'aucune alliance, tant qu'il est possible, avecq ceux qui ne sont de notre Religion: mais *autre chose est de traiter avec ceux qui sont ennemis de la Chrestienté, & avec ceulx qui portent titre de Chrestiens, & qui errent en aucuns points.* Car je ne doute point, qu'il ne fut licite à tous les Chrestiens, (entre les quels il est notoire que plusieurs errent) de s'allier ensemble contre les Turcs, & mesmes personne n'a jamais révoqué en doute, qu'il ne soit licite de s'allier avec ceux mesmes qui errent le plus lourdement à la confession d'Ausburch, comme ceux de Wittenberch, or s'il faut venir à ceux, qui font vraie profession de nostre Religion, nous n'avons que *l'Angleterre* qui nous puisse aider, & nous avons peut estre trop longement attendus après son secours. Car quant aux Allemans, nous voyons aussi le peu de moien qu'il y a, quelque

pro-



promesse qu'ils fassent, & d'avantage les Rois  
 en Allemagne font tenu pour plus que Turcs,  
 & les erreurs es Eglises d'Allemagne au moins  
 en plusieurs, sont en quelques articles princi-  
 paux plus à rejeter que les Papistes, mais quant  
 nous ne nous pouvons sauver sans contraindre avec  
 autre, Je ne suis d'accord avec eulx, qu'il nous soit  
 totalement defendu, sans je sçavois, quand il n'appa-  
 roist autre moyen, que nous ne pouvons sans blesser  
 nostre conscience laisser partir tant d'Eglises & voir  
 devant nos yeux ruiner tant de Peuples, comme  
 je le montrerai; brièvement par ci-après, quant  
 à la race, personne ne peut nier, qu'en la race  
 de France, il n'y aist plus de gens de bien qu'en  
 celle d'Espagne, en laquelle il ne s'est enco-  
 ré trouvé un homme de bien, & si on veut re-  
 straindre la race à la Reine mere, je voudrois  
 que ces bons gens me declarassent ce qu'il esti-  
 ment de la race de ce Roy Pere, qui tue son fils,  
 tue sa femme & épouse sa nepeve, & quelle sera  
 ceste race d'enfans, nés en un si vilain in-  
 ceste qui devoient régner en ce pays; si on les  
 demande, s'ils voudroient obeir à des bastards,  
 ils diront que non, or les enfans nés en incoste  
 sont plus à rejeter que de bastards, en somme,  
 combien que je n'ignore pas ce que les Doc-  
 teurs en ont disputé, dont la plupart ont esté  
 sçavants, mais aucuns d'entre eux peu exer-  
 cités aux circonstances particulières en quelle  
 gitt, comme dit Cicéron, la prudence, toutes-  
 fois je me remets en ce qu'en dieu Calvin sur le  
 7e verset du 7e de Deuteronomie, il est vray  
 qu'il remontre bien les inconveniens qui en  
 peuvent venir, mais aussi il touche la règle  
 qu'on doit tenir, assavoir que de gaieté de coeur  
 nous ne fussions point telles alliances, mais quand  
 nous

nous sommes contraints & quand la contrainte y est, que nous ne faisons contract qui oblige nostre liberté de Religion. Ainsi si nous sommes contraints ou non, on le pourra cognoître par l'avis des Provinces; car s'il y a autre moien, je n'en suis d'avis; mais si les Provinces déclarent, qu'elles ne se peuvent défendre, il ne faut pas attendre un Prophète, car je prendrais l'avis commun pour la volonté de Dieu, & non pas le jugement des autres, qui ne voient pas & ne peuvent voir le dedans des affaires. Si donc nous sommes contraints il reste de faire tellement nostre marché, que ne mettons en danger nostre liberté, mais au contraire que nous l'advancions le plus qu'il nous sera possible, & d'autant, Monseigneur, que Dieu a choisi V. Ex. pour ce faire, & qu'il y aura toujours assez de gens qui essayeront de diminuer ou anéantir la vraie Religion, je supplie très humblement V. Ex. ne trouver mauvais, si je l'exhorte à rendre le parti de la Religion le plus avancé que faire se pourra & principalement en cette conjoncture. Dieu y fera glorifié qui le remunerera, l'Idolatrie en sera plus tost abbatue, & mesmes V. Ex. en sera selon le monde plus de support. Ces choses ont esté considérées par les gens de bien anciennement, c'est pourquoy Abraham a esté confédéré avec les quatre Roys desquels mesmes estoit celui de Sodome, sous lequel demouroit Loth, ce qui le dit exprès par ce que Martyr (1) se trouvant en

peché

(1) Petrus Martyr, een vermaard Godgeleerde, wiens levensbeschryving door Jostas Stinter opgesteld en te Zurich in 1563 uitgegeeven, door Professor Gerder gepiaat

pesché de responder, coupe le filet qu'il ne peut desnouer, & dict qu'il nie que ces Rois aient esté contraires à la Religion, qui est une eschappatoire, car au contraire Sodome peu après fut consumée par feu, pour ses meschancetez, & est dict que Loth habitoit avecq de meschans, & en Ezechiel, qu'elle a fait abomination qui est selon la phrase des Prophetes faire idolatrie. Car je crois que Abraham n'avoit pas seulement alliance avecq le Roy, mais aussi avecq le Peuple comme de fait après la victoire, il rendit la dépouille à tous les habitans, & par après, Abraham estant venu à Gerar traitta alliance avecq serment avecq Abimelech Roy & avecq Pichot, venant de son armée. Depuis Isaac fist encores alliance avecq vng aultre Abimelech heritier du susdict, or cet Abimelech estoit Philistin. Ainsi fist encores depuis Jacob avec Laban, & si on dit qu'ils estoient parens, je l'accorde, mais Laban avoit des Idoles, comme l'Histoire l'enseigne, le meme Jacob ne fist difficulté, & toute sa maison, de se mettre en subjection de Pharaon, estant contraint par famine, & si nous venons à l'Histoire, Moïse a gardé alliance à Moab & Ammon, si on respond qu'ils estoient de la race de Loth, ce n'est pas assez, car ils ne servoient pas à Dieu purement & avoient de meslange en leur Religion; comme ont aujourd'hui les Papistes qui ne sont pas du tout infidèles, comme estoit Abimelech: cet depuis nous voions que David & Salomon ont eu amitié avec Biram & aultres, ce qui ne c'est fait sans contract & alliances

is in het *Scrinium Antiq. T. 3. parte 1.* hij hadt onder andere, ook een verklaring geschreeven over het eerste boek van Mozes, waar op waarschylyk in deze plaats gezien wordt.

ces: Il y a eu depuis des Roys condamnez pour avoir alliance avec des infideles ou heretiques, aussi il y en a eu de condamnez pour avoir mis leur confiance aux Medecins, il ne s'ensuit pas que l'usage de la Médecine soit defendu, mais qui plus est, nous voions Jeremie en peine, ayant à disputer contre de faux Prophetes, luy voulant qu'on tractast avecq les Chaldeens voire avecq Nebucadnezar, il est condamné par les Docteurs comme un Hérétique, & toutefois il avoit le droit, encores que non seulement il voulût qu'on traitast, mais qu'on s'y assujettist; on respondra, qu'il avoict révélation, je l'accorde, mais toutefois ceci demeure vrai, qu'il n'est pas doncq du tout defendu à traiter, & quant à moy, je puis bien assurer que voir une Resolution des Provinces, & de celuy qui jusques à présent les a gouvernez qu'il n'y a autre moyen, & que cela approche bien prest de la Révélation, puis que Dieu aujourd'huy ne donne autre moien de cognoître sa volonté: ceulx qui ne voulurent croire Jeremie, allerent en Egypte, & s'en trouverent mal, les autres qui furent en Babilone, eurent quelque persécution, mais enfin sous Cyrus & Artaxerces ils revindrent en leur Pais; ils redresserent leur Temple & le service de Dieu, & gardèrent inviolablement leurs promesses avec les Perles. Les Perles ayant perdu quelques Batailles, & n'estants encores de fait du tout, Alexander venoit pour destruire les Juifs, le souverain Sacrificateur revestu à la pontificale avecq sa suite se vint rendre à Alexander, le quel le prend & tout le Peuple en sa protection, & tant s'en faut qu'aucuns ont blasmé ce fait, au contraire tous tiennent

AL D E R L. S cette

cette délivrance comme un miracle, estant apparu la nuit précédente en vision à Alexander un homme semblable au Sacrificateur, qui toucha de révérence Alexander; depuis les Juifs se sont tenus coyz, gardants leurs promesses soub l'Empire des Grecqs jusques à ce que Antiochus persécuta L'Eglise, lors les Machabéens prindrent les armes, mais la fin fist qu'encores ils traitterent d'alliance avecq les successeurs d'Antiochus, & personne n'a jamais repris cela, aucuns les reprennent de ce qu'ils firent alliance avecq les Romains, & pour toute raison alleguent qui leur en print mal, mais ie croi que jamais les Romains n'eussent escrit de ceste facon, depuis L'Empire des successeurs d'Alexandre furent deffaicts par les Romains, les Juifs se sont tenu coyz sous les Romains, & quand il y a eu de ces Zélateurs, qui ont maintenu qu'il ne falloit estre subjezt aux Romains, ils se sont perdu, & en la fin toute la Republique, tellement que notre Sauveur dist bien sagement rendez à Cézar ce qui est à Cézar: si nous venons maintenant aux Chrestiens, il y faudroit, Monseigneur, un long temps pour monstrier les alliances de Constantin, ses enfans, Theodoze, Martian, Justinian & aultres avecq Paiens & Hérétiques, pareillement des Roys de France, j'entens des premiers, des Lombards & aultres qui ont maintenu les premiers la Religion; mais en nostre temps; personne n'accuse les Escossois, qui gardent leur alliance de 800 ans avecq les Rois de France; & toutefois ils ont receu la Religion: les Anglois avecq la Maison de Bourgoigne, L'Empire avecq la France: & les Suisses les uns avecq les aultres & avecq la France

& la maison d'Autriche, or quant à l'Allemagne, où la plus part des disputateurs ont été nourris, à sçavoir dedans une escole, les Princes Protestants avecq les Papistes, le feu Electeur de haute memoire qui estoit de mesme Confession, avecq tous les Princes & à present le Ducq Casemier, voire qui a soubigné avecq son frere, & laissé introduire aultre Religion à Heydelberg, & luy mesmes a este voulu compris es traittez de France, entre les conféderez du Roy de France: c'est donc pour monstrer suffisamment qu'il n'est pas défendu simplement quand on ne s'en peult passer, & pleut à Dieu, qu'on le peult faire, *mais quil fault seulement pouvoir tant que l'entendement humain le peult permettre.* Je supplie très humblement V. Exc. de prendre ce petit discours fait cest après diner à la haste, comme V. Exc. l'a commandé de bonne part, le sujet mérite un plus ample discours, pour le poids d'icelui & mon devoir ne permetteroit d'envoier un escrit si mal polli à V. Exc. sans son commandement, & le temps qui presse. Je supplie très humblement V. Exc. de le garder pour me servir de memoire, & aussi à raison, que ceste matière est disputable pour l'acquit de mon honneur envers plusieurs, que j'ai par trop experimenté l'y vouloir interesser. Je ne doute que Monseigneur de Saint Allegonde n'escrive de même argument à V. Exc. tellement qu'il n'eust esté grand besoin, que j'eusse importuné V. Exc., si non qu'il luy a pleu me le commander.

Monseigneur de la Noue sortit avant hier de Gand à portes fermantes par la porte de Brucxelles avec 300 chevaux & 17 enseignes de gens de pied. Nous l'avons prié de venir

en cesté Ville, ou il a affaire, & principalement pour la querelle des Anglois & des François qui s'allume de plus en plus.

Les nouvelles de Portugal sont, qu'il n'y a encores rien de résolu, & s'assemble quelques forces en Portugal. Le Roy de Castille est en personne au Val d'Alloup avecq 7000 hommes ordinairement. Monsieur (1) Davidson m'a mandé par homme bien asseuré, qu'on fait de très mauvaises offices à V. Exc. ce que Milord de l'Estre m'en a asseuré.

Quand à ce qu'il plait à V. Exc. mander à Monsieur de St. Aldegonde & à moi que l'Empire prendra ce Pais en protection avecq un *interim* & mandement au Roy de retirer les forces, de quoi le Peuple ne se contente beaucoup, toutesfois me semble que la longueur des Resolutions ne nous peut beaucoup profiter en toutes sortes. Je prie Dieu

Monseigneur, qu'il lui plaise donner à V. Exc. très heureuse & longue vie. En Anvers ce 17<sup>e</sup> Mars 1580.

De votre Exc.

Très humble & très obeissant  
serviteur

Villiers (2).

*Naar een oud stuk ter Rekenkamer van Zeeland, 't welk men voor een origineel gehouden hadt, maar uit de handteekening en verscheiden schryffouten blykt een copie te zyn.*

(1) Davidson was afgezant van Koningin Elisabeth van Engeland by de Algemeene Staaten.

(2) Pierre l'Oiseleur, Heer van Villiers en Westhoven, het laat-

laatste zynde een oud en beroemd luffhuis in Walcheren, daar hy veelyds zyn verblyf hieldt, en ook gestorven is in het jaar 1583. hy was geboren te Rysfel, uit een aanzienlyk geslagt, een vriend en vertrouweling des Prinsen van Orange, die hem in veele gewigtige zaaken, zoo van Godsdienst als van Staat, gebruikte, gelyk hy ook voor den opsteller gehouden wordt van de Apologie van den Prins tegen den ban des Konings van Spanje. Meerder byzonderheden van zyn leeven kan men vinden by *Gerdes scrinium antiquarium T. 4. parte 1. pag. 391.*

